

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2337>



Un ouvrage d'Aurélien Larné sur Jean-Nicolas Pache

- Librairie -



Date de mise en ligne : vendredi 21 février 2025

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

Pache a été maire de Paris, élu en 1793. Moins connu que nombre des révolutionnaires, il n'en est pas moins un personnage essentiel.

Du 14 février 1793 au 21 floréal an II – 10 mai 1794, Pache, maire de la Commune de Paris, défendit, de concert avec le peuple parisien et des députés montagnards, un projet de société fondé sur les droits naturels à l'existence (droit aux objets de première nécessité, au travail, à l'assistance publique), à l'instruction publique et à la liberté individuelle et en société et sa réciprocité la souveraineté populaire. Suite à la Révolution des 31 mai-2 juin 1793, durant laquelle des députés brissotins considérés comme infidèles furent révoqués par le peuple, la Convention montagnarde adopta ce projet et Pache et la Commune contribuèrent à sa mise en œuvre. La politique du maire et de la Commune rencontra des oppositions hétéroclites auxquelles elle dû se confronter - politique de la Convention brissotine, inertie d'agents du pouvoir exécutif, infractions aux lois de certains citoyens, guerre extérieure et intérieure et pratiques alors qualifiées de « contre-révolutionnaires » - mais permit certaines avancées. L'ouvrage se veut ainsi une synthèse de l'application de la législation montagnarde de l'été 1793 et de l'an II. Aurélien Larné, actuellement archiviste au ministère de la Justice, a soutenu une thèse sur le sujet à l'université Paris Nanterre en 2017.



Pache, maire de Paris